

CLEF N° 30 : L'ANALYSE DU DISCOURS, EN PRATIQUE...

Lorsque l'on tente d'analyser les diverses « communications » qui se produisent dans la cité (qu'il vaudrait mieux nommer « textes-discours » que textes argumentatifs), il est pratique de recourir aux distinctions que les Grecs et Latins opéraient dans la rhétorique traditionnelle, à savoir :

- L'**inventio**, ou rhétorique du contenu, qui est l'art de trouver des arguments, thèmes et idées à développer : ce sont précisément les « lieux communs » du discours dans lesquels puisent les tribuns, avocats, conférenciers, etc., tous ces gens qu'on appelle maintenant des « communicants ».

- La **dispositio**, ou rhétorique de la *composition*, qui est dans l'art d'ordonner les thèmes précédents, d'organiser les diverses parties d'un discours (avec les transitions, les progressions, etc.). Car la structure d'un texte est au moins aussi signifiante que la somme de ses énoncés, ce qui rend déterminante la *place* donnée aux arguments et aux exemples. « *Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau, écrit ainsi Pascal : la disposition des matières est nouvelle ; quand on joue à la paume, c'est d'une même balle dont joue l'un et l'autre, mais l'un la place mieux.* » (*Pensées*, 22).

- L'**elocutio**, ou rhétorique de l'expression, qui correspond peu ou prou à ce que nous appelons *l'énonciation* : travail du style, choix des pronoms, jeu sur les connotations des termes employés, nature et fréquence des procédés verbaux (cf. **Clef n° 31**, sur les « performatifs »), et naturellement, utilisation des figures de style (dites aussi « figures de rhétorique »).

Les Anciens ajoutaient d'ailleurs à ces catégories l'**actio**, ou rhétorique du comportement oratoire, qui comprenait le débit, l'intonation (– plus ou moins dramatique), les gestes et attitudes que devaient soigner les orateurs – anticipant depuis longtemps sur le souci de l'image de soi qui hante maintenant les politiciens appelés à se donner en spectacle à la télévision.

À ces pistes s'ajoutent les diverses approches que d'autres **Clefs** nous ont permis de suggérer. Le *schéma de la communication*, en particulier, est à « essayer » sur la plupart des discours modernes : on observera comment y jouent les fonctions « expressive » et « impressive » du langage, et quelle relation elles traduisent ou créent entre le locuteur et ses interlocuteurs. De même, on ne manquera pas de recenser les différentes figures de style abordées ici ou là dans nos explications : *l'anaphore, l'antiphrase, l'antithèse, l'apostrophe, l'hyperbole, la métaphore, la métonymie, l'oxymore, la tautologie* (cf. **Clef n° 32** pour ces deux dernières), etc.

Ce bilan peut encore être complété par des procédés récurrents du discours politique. La **question oratoire**, par exemple, que l'orateur pose sans attendre de réponse, puisque celle-ci est suggérée comme évidente par la question. La **concession** : « *Certes, (il est vrai que)... mais (en vérité)* », qui ne cède de terrain que pour en regagner, et fait taire l'auditeur en *devançant* son objection. Le **constat**, qui présente comme évident et partagé par tous une réalité ou un principe contestables (« *Il est clair que* », « *La France, chacun le sait, ...* »). Le **distinguo**, qui sert souvent à éluder un problème en jouant sur les mots (« *Il importe avant tout de distinguer les chômeurs des demandeurs d'emplois* »). L'**euphémisme** (« *les catégories de Français les moins favorisées* »), et quelques autres...

EXPLICATION N° 22

[DISCOURS RADIODIFFUSÉ du 30-05-1968]

(Fin 1968, face à la révolte étudiante et à la grève massive des ouvriers, le pouvoir gaulliste est ébranlé. Le chef de l'État s'absente alors de Paris du 28 au 30 mai, comme s'il abandonnait la partie ; mais de retour, il prononce à la radio cette allocution qui, selon les commentateurs, a renversé la situation en sa faveur.)

« Françaises, Français,

Étant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine, j'ai envisagé, depuis vingt-quatre heures, toutes les éventualités, sans exception, qui me permettraient de la maintenir.

J'ai pris mes résolutions. Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple, je le remplirai. Je ne changerai pas le Premier ministre dont la valeur, la solidité, la capacité, méritent l'hommage de tous. Il me proposera les changements qui lui paraîtront utiles dans la composition du Gouvernement.

Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale.

J'ai proposé au pays un référendum qui donnait aux citoyens l'occasion de prescrire une réforme profonde de notre économie et de notre Université et, en même temps, de dire s'ils me gardaient leur confiance, ou non, par la seule voie acceptable, celle de la démocratie.

Je constate que la situation actuelle empêche matériellement qu'il y soit procédé. C'est pourquoi j'en diffère la date. Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier en l'empêchant de s'exprimer, en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler. Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercées par des groupes de longue main en conséquence, et par un parti qui est une entreprise totalitaire, même s'il a déjà des rivaux à cet égard.

Si donc cette situation de force se maintient, je devrai pour maintenir la République, prendre, conformément à la Constitution, d'autres voies que le scrutin immédiat du peuple. En tout cas, partout et tout de suite, il faut que s'organise l'action civique.

Cela doit se faire pour aider le Gouvernement d'abord puis, localement, les préfets devenus ou redevenus Commissaires de la République, dans leur tâche qui consiste à assurer autant que possible l'existence de la population et à empêcher la subversion à tout moment et en tous lieux.

La France, en effet, est menacée de dictature. On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait évidemment et essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire. Naturellement, on le colorerait, pour commencer, d'une apparence trompeuse en utilisant l'ambition et la haine de politiciens au rancart. Après quoi, ces personnages ne pèseraient plus que leur poids qui ne serait pas lourd.

Eh bien ! Non ! La République n'abdiquera pas. Le peuple se ressaisira. Le progrès, l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté.

Vive la République ! Vive la France ! »

Charles DE GAULLE, *Discours radiodiffusé*, 30 mai 1968

CONTEXTE HISTORIQUE, SITUATION DE COMMUNICATION

Sans faire l'historique de mai 1968, on peut rappeler qu'après trois semaines de « désordre », le 24 mai, de Gaulle annonce à la nation un référendum sur la participation, croyant répondre ainsi au désir collectif. Ce message, qui sous-estime l'ampleur des événements, ne « passe » pas. Bien au contraire, les troubles s'accroissent. Le Premier ministre, G. Pompidou, ouvre alors les « négociations de Grenelle » avec les principaux syndicats, de façon à dissocier la révolte étudiante des revendications des travailleurs en grève. Mais les accords de Grenelle sont également rejetés. La « majorité » s'interroge, l'opposition de gauche propose d'établir un gouvernement de transition, et voici que le président s'absente... Que va-t-il se passer ?

De nombreux commentateurs s'accordent à penser aujourd'hui qu'il a lui-même mis en scène cette absence pour créer un vide du pouvoir, de façon à revenir en surprenant tout le monde, pour rétablir alors son autorité compromise. C'est à son retour, l'après-midi du 30 mai 1968, qu'il prononce donc son allocution à la radio (la télévision était en grève).

Ces précisions éclairent le caractère dramatique de la situation, sur laquelle renchérit l'orateur en sur-dramatisant les enjeux. Elles nous font surtout comprendre qu'il n'y a pas vraiment ici de différence entre la « situation de communication » proprement dite (le moment et le lieu du discours) et la « situation historique » à laquelle renvoie ce texte. Car, comme l'indique l'emploi du présent (cf. « *Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale* »), ce discours fait lui-même partie du contexte dans lequel il surgit, et qu'il va *modifier*. Il est donc « action », il est globalement « performatif », comme le fut en son temps *l'Appel du 18 juin* (cf. **Clef n° 31**).

Du côté du public (le peuple, les acteurs de « mai 68 » aussi bien que ceux qui s'y opposent, la classe politique enfin), il y a une *attente*. Plus qu'à tout autre texte, on peut appliquer à celui-ci la notion d'*horizon d'attente*, car la parole du Président (– sans même le secours de l'image, puisque il est privé de télévision !) peut déboucher sur une démission aussi bien que sur une « reprise en mains », ou encore sur d'autres solutions intermédiaires.

Sans procéder à l'analyse exhaustive de ce discours radiodiffusé, dont les tenants et aboutissants politiques méritent des livres, nous allons essayer d'en cerner l'efficacité, en nous appuyant sur la distinction énoncée dans la **Clef n° 30** entre l'*inventio*, la *dispositio* et l'*elocutio*, ce qui permettra d'en tester la pertinence.

L'INVENTIO

La thématique, répondant à la situation dramatique du pays, est fort simple : la France est menacée par la subversion et la dictature ; le chef de l'État annonce les mesures qu'il doit prendre pour sauver l'ordre républicain.

Mais entre la réalité objective du contexte national et le texte qui l'évoque, il y a tout un travail argumentatif qui consiste à *dresser le tableau* de la grande menace et, corollairement, à *justifier et notifier sans ambages* les décisions qui s'imposent.

On peut procéder au recensement rapide de cette argumentation en distinguant dans ce discours :

- Les éléments relatifs à l'autorité *institutionnelle* du président, et à l'ordre républicain qu'il incarne, qui légitiment son analyse et l'ensemble de ses résolutions (« *détenteur de la légitimité nationale* », « *j'ai un mandat du peuple* » « *seule voie acceptable, celle de la démocratie* », « *délais prévus par*

la Constitution », « je devrai pour maintenir la République », « scrutin du peuple », etc.)

- L'évocation des menaces qui pèsent sur la France : à la fois dans « *les circonstances présentes* » (situation qui empêche *matériellement* le référendum, groupes *bâillonnant* le peuple français par *l'intimidation et l'intoxication*) et dans le futur (subversion en marche, dictature du *communisme totalitaire* qui risque de s'imposer *dans le désespoir national*).

Dans l'exposé de cette thématique, l'orateur se sert de tous les moyens de sa rhétorique personnelle, comme on le verra plus loin, mais ce qu'il importe de souligner dès maintenant, c'est que cette thématique est beaucoup moins originale dans son « invention » que dans son traitement :

- d'une part, parce que l'homme politique de Gaulle a souvent développé l'argument manichéen « moi ou le chaos », et ne s'est jamais aussi senti à l'aise dans un discours que lorsqu'il avait à dire « non ! » à une situation dramatique (cf. l'Appel du 18 juin : « *Le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !* ») ;

- d'autre part, parce que l'orateur ne manque pas de dramatiser encore la situation pour y faire jouer cette thématique. Il faut savoir, en l'occurrence, que le Parti communiste français, au fil du mois de mai 1968, non seulement n'a pas menacé les institutions, mais a contribué à leur sauvegarde, tant était grande sa méfiance à l'égard du « gauchisme » et de ses dérives libertaires.

C'est donc avec une certaine mauvaise foi que le général de Gaulle, dans cette allocution, non seulement grossit, mais dresse aux yeux du public une menace totalitaire communiste qui n'existait pas, – *inventio* oblige... (mais on ne peut savoir cela, il est vrai, que par une connaissance extratextuelle !).

LA DISPOSITIO

Y a-t-il un « plan » dans ce morceau ? Pas exactement, mais un mouvement évident, une ligne directrice en parfait accord avec la stratégie du Général, qui consiste à envoyer une salve de décisions actuelles ou potentielles, en réponse aux menaces réelles ou aux virtuelles qu'il énumère.

Cette disposition des éléments et des paragraphes du texte n'est pas seulement utile au développement de sa thématique. Elle confère également à l'homme qui parle l'image d'un homme d'action et d'autorité, image nécessaire par ailleurs à donner tout leur poids aux arguments énoncés.

D'une certaine façon, tout se passe comme si l'énumération des obstacles qui s'opposent au rétablissement de l'ordre public ne servait qu'à valoriser le caractère de contre-offensive des décisions et mesures hautement proclamées par l'orateur.

Ainsi s'explique l'attaque du texte, qui s'adresse frontalement (quoique implicitement) à tous ceux qui ont pu tabler sur une démission du chef de l'État, lequel précise qu'il n'a jamais envisagé que de « maintenir » son pouvoir légitime.

Vient aussitôt une première série d'annonces brèves et combatives (*j'ai pris mes résolutions, je ne me retirerai pas, je remplirai le mandat du peuple, je ne changerai pas le Premier ministre*), lesquelles culminent sur la décision fondamentale : « *Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale.* » Le ton est donné, tout est en bonne place.

Sur cette lancée, l'orateur énonce, en s'expliquant, une série de mesures moins spectaculaires (*s'il le faut, je devrai, il faut que s'organise*, etc.). Puis, à la fin du discours, il réitère le « Non ! » gaullien, qu'achèvent des exhortations qui sont en même temps des certitudes au futur (« *La République n'abdiquera pas* », « *Le peuple se ressaisira* »).

L'ELOCUTIO

Cette ligne directrice est portée par le poids des mots, en particulier par les fameux « performatifs », ces verbes dont l'énoncé accomplit l'action même qu'ils expriment (cf. **Clef n° 31**). En effet, les *décisions* qu'annonce ici le chef de l'État, parce qu'il est légitimement le chef de l'État (il a pris soin de le rappeler), sont des *actes* immédiatement opératoires.

Si l'on se reporte au schéma de Jakobson (**Clef n° 29**), on comprend que les « performatifs », qui décuplent la puissance de l'énonciateur (la « fonction expressive ») sont simultanément des atouts incomparables de la « fonction impressive », en intimidant les récepteurs par leur caractère péremptoire.

La série commence par trois verbes au futur : « *je ne me retirerai pas* », « *j'ai un mandat du peuple, je le remplirai* », « *je ne changerai pas le Premier ministre* ». Ce ne sont pas des intentions ou des souhaits, mais bien des décisions immédiates (« dans les circonstances *présentes* »). Curieusement, on peut noter qu'il s'agit là de décisions de « non-action », puisqu'elles ne font que maintenir ce qui était. Elles répondent en fait à ceux qui craignaient ou espéraient son départ.

« *Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale* ». Non pas : « j'envisage de » ou « je compte » dissoudre. La parole accomplit sur-le-champ ce qu'elle annonce. C'est là un performatif parfait. Le plus étonnant, c'est que dans une première rédaction, le général de Gaulle n'avait absolument pas prévu cette dissolution : c'est Pompidou qui la lui a demandée. Il n'empêche : la voici devenue la décision majeure de son discours et, corollairement, le procédé stylistique central qui renforce sa figure d'autorité.

Concernant le référendum, alors qu'il est obligé de reculer son projet, l'orateur n'en continue pas moins de jouer au décideur : « *J'en diffère la date* », ce qui est encore un « performatif ».

D'autres décisions suivent, dont la valeur performative « faiblit », si l'on ose dire : « *Je devrai [...] il faut que s'organise [...] Cela doit se faire pour...* ». Mais la fin du discours revigore soudain ces *mots d'ordre*.

Éclate en effet le « *Non !* » gaullien, typique, dont nous avons parlé. Il n'est pas seulement *exclamatif* (il serait alors la simple expression d'une émotion) : il est *performatif* en ce sens qu'il pose un *acte de refus* à la dictature menaçante, dans la lignée des décisions énoncées précédemment. Les trois verbes qui suivent (*n'abdiquera pas, se ressaisira ; l'emporteront*), sans être à proprement parler « performatifs », puisqu'ils renvoient au souhait ou à la certitude plutôt qu'à une quelconque décision, sont pourtant davantage que des vœux pieux. Leur auteur en effet, ayant acquis dans l'Histoire cette « stature » et cette légitimité qui font de lui jusqu'à un certain point une « incarnation » de la nation, s'identifie ici à « la République », au « peuple » et à la « liberté » qui font l'identité de la France. Lui aussi sans doute, durant ses trois jours d'absence du pouvoir, a dû faire effort sur lui-même pour ne pas abdiquer mais se ressaisir. Aussi y a-t-il une quasi équivalence entre les deux annonces « *je ne me retirerai pas* » et « *Non ! La République n'abdiquera pas* » : ce sont deux variantes d'une même décision. Comme il parle au nom du peuple, tout se passe comme si c'était *déjà* le peuple qui s'engageait par ces mots...

À côté de la puissance des performatifs, qui triomphent vraiment dans cette allocution, nous retrouverons sans peine des procédés plus traditionnels, et déjà observés dans d'autres textes destinés à convaincre :

- l'autorité de la *nomination* (voir les champs lexicaux, d'une part de la légitimité et des éléments positifs qui se trouvent dans le camp de la France, et, à l'opposé, les termes qui qualifient les forces négatives ou menaçantes qui conspirent contre la République : « *intimidation, intoxication, tyrannie, groupes de longue main, entreprise totalitaire, subversion, communisme totalitaire, apparence trompeuse, ambition et haine de politiciens au rancart* ») ;

- l'usage de l'absolu, qui renforce ce tableau manichéen : *tout, partout, « bâillonner le peuple français tout entier », tout de suite, à tout moment et en tous lieux, « serait évidemment et essentiellement »* ;

- l'aspect purement oratoire de la phrase, faite pour être dite de façon ample et soutenue, où l'on relève la fréquence du rythme ternaire : « *je ne me retirerai pas, je le remplirai, je ne changerai pas* », « *la valeur, la solidité, la capacité* », « *les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler* », « *l'intimidation, l'intoxication, et la tyrannie* », « *n'abdiquera pas, se ressaisira, l'emporteront* » ; on peut même noter que la phrase « *Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale* » a le rythme d'un alexandrin !

Terminons par la tautologie, figure célèbre de la rhétorique gaullienne (« *La France, c'est la France* »). La tautologie consiste à définir une chose par elle-même, notamment quand on ne saurait l'expliquer autrement, tant elle semble indéfinissable dans son essence mystérieuse : « Une étoile, c'est une étoile », « Mozart, c'est Mozart ». Mais, utilisée dans le discours politique, et en l'occurrence dans le discours d'autorité, elle devient ce procédé verbal qui institue l'ordre des choses avec l'évidence et l'immutabilité d'un ordre des mots. La femme est femme ; un homme est un homme ; l'étudiant est fait pour étudier, le dirigeant pour diriger, et le travailleur pour travailler : qu'aucun ne s'avise donc de sortir de sa condition actuelle, puisqu'elle est éternelle !

Dans la présente allocution du président de Gaulle, on sent combien à ses yeux les « événements » de mai 68 ont désordonné le fonctionnement naturel de la société. Il s'agit donc avant tout de rétablir un « ordre des choses » qualifié ici de « républicain ». D'où l'emploi révélateur de la tautologie, qui laisse entendre que chacun est voué à accomplir sa finalité sociale : l'étudiant doit étudier, l'enseignant enseigner, et le travailleur en grève... travailler !

CONCLUSION

Que dire encore de l'efficacité de ce discours, reconnue par la plupart des commentateurs, y compris les adversaires politiques du chef de l'État ?

Ceci : il y a la *voix* de l'orateur. Non pas la simple technique d'une diction éprouvée. Mais une voix de longue date entrée dans l'Histoire, dont le timbre était chargé de connotations plus ou moins légendaires. Une voix *avantagée* d'ailleurs par le fait qu'il n'y avait pas d'image, et qu'elle pouvait alors régner seule sur le message du général de Gaulle. Les deux fonctions « expressive » et « impressive » du langage échappaient ainsi à l'analyse purement textuelle de cette « communication ».

Cette voix, porteuse d'un « rappel à l'ordre », avait par elle-même un poids considérable, dont la raison est aussi qu'elle touchait l'inconscient turbulent d'un peuple qui s'était plu à braver pendant quelques semaines l'Autorité du « Père ». Le peuple enfant n'attendait plus que d'être « grondé » pour rentrer dans le rang, et se soumettre à nouveau à ce que les psychanalystes nomment le « Surmoi collectif ».

Il va de soi que cet aspect du discours échappe aux outils d'analyse usuels de l'étude du « texte argumentatif ».

CLEF N° 31 : LES PERFORMATIFS

Les linguistes appellent « performatifs » des verbes dont le simple énoncé au présent *suffit à opérer l'action* qu'ils expriment. Si je déclare ainsi : *je jure* de dire la vérité, ma parole *accomplit* le serment que j'énonce. Le **faire** (par exemple *s'excuser*) est opéré par le **dire** (« excusez-moi »). De même pour : *je vous parle*, *j'avoue* (mon crime), *je proteste* (de mon innocence), *j'affirme* (que j'y étais), *je vous demande* (de vous taire), *je vous autorise* (à fumer). Un impératif présent, par lequel j'ordonne ou interdis, est performatif. A l'inverse, si en m'asseyant je dis « je m'assieds », ce n'est qu'un énoncé « constatatif », et non pas performatif (car ce n'est pas le fait de dire « je m'assieds » qui m'assoit). De simples adverbes peuvent être performatifs : répondre par exemple « *oui* » ou « *non* » à une question peut suffire à m'engager (cf. « Voulez-vous prendre pour épouse Mlle X ? »). La parole *est* alors acte, elle est « performance ». D'où l'intérêt de repérer les performatifs dans les discours politiques ou officiels...

Mais la notion de « performativité » dépasse le simple cas des vocables déclaratifs ou injonctifs. *L'intensité de signification*, si l'on peut dire, de certains termes codés (par exemple, la langue consacrée des rites religieux, ou bien le respect sacro-saint du nom (indissociable de l'honneur et de l'identité chez les nobles), donne à l'énoncé de ces paroles la gravité d'un acte. Sous l'Ancien Régime, où l'on pesait ses mots, l'insulte était absolument performative (d'où les duels) ; la déclaration d'amour tout autant (l'aveu de Phèdre à Hippolyte, qui fait « exister » sa passion officiellement, amplifie à la fois son sentiment et son remords). Aujourd'hui encore, *dire* « je t'aime » *transforme* le sentiment en l'officialisant (il devient attente, engagement, ou honte d'avoir osé, etc.). Ainsi, bien des paroles, qui ne semblent que *traduire* la réalité qu'elles expriment, la *modifient* (ou la créent) du simple fait qu'elles la nomment. Tout dépend du statut du mot dans une culture donnée et des conditions de l'énonciation.

Dans l'allocution-radio que l'on vient d'étudier, les performatifs employés par le général de Gaulle ne sont pas exceptionnels. Il avait agi de même dans le fameux *Appel du 18 Juin*. Au moment précis où il déclarait : « *Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et soldats français [...], j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armements[...] à se mettre en rapport avec moi.* », sa parole était action. C'est en disant « j'invite à me rejoindre » qu'il invitait (en bravant la position prise par le gouvernement officiel). Mais *l'ensemble* de l'allocution fut en quelque sorte « performative », puisque **c'est en formulant cet appel qu'il appela** les forces libres à le suivre, modifiant du même coup la situation historique où se trouvait la nation censée l'écouter.

Il va de soi qu'un excès de performatifs risque de leur retirer peu à peu leur efficacité. Il faut vraiment qu'un homme d'État soit porteur d'un message « attendu » par la situation historique pour les justifier. Il suffit d'entendre certaines allocutions politiques, notamment présidentielles, pour voir combien nos orateurs familiers, obsédés de « communication », ennuient l'auditeur avec leurs appels qui sonnent faux et leurs performatifs essoufflés. Abuser des performatifs pour se conférer une image de décideur finit par dégrader le discours en *langue de bois*, alors dénuée de toute valeur d'acte de parole.